

## Comité exécutif

### Procès-verbal

Mercredi 18 septembre 2024 (13:30 - 16:00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

#### Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Présidente.

La Présidente a souhaité la bienvenue au nouveau Commissaire chargé de la pêche au nom du CCM.

**Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (03.07.24) : adopté**

#### Points d'action

- **État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - information**
- Indicateurs de durabilité :
  - Dès réception d'une invitation formelle à participer au projet VeriFish, une décision formelle devra être prise lors de la réunion suivante ou, au préalable, par le biais d'une consultation écrite
    - Suite à une lettre d'invitation, une consultation écrite urgente a eu lieu du 22 au 29 juillet 2024 afin de confirmer le Secrétaire général en tant que membre du Conseil consultatif externe du projet
- Programme de travail de l'année 9 (2024-2025) :
  - Le Secrétariat devra procéder à la soumission formelle du projet de programme de travail et du projet de budget à la Commission européenne
    - Soumission formelle du projet de programme de travail et du projet de budget : 27 juillet 2024
    - La Commission a déjà approuvé le projet de budget

#### Politique commune de la pêche

- **Présentation de l'évaluation en cours par Evelien Ranshuysen (MARE D3)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a indiqué que l'échange avec le CCM était le premier d'une série de sessions dédiées réunissant tous les Conseils Consultatifs sur l'évaluation en cours de la Politique Commune de la Pêche. Mme Ranshuysen a rappelé qu'avant toute action législative de la Commission, une évaluation est nécessaire. Un appel à contribution a été publié avec pour date limite



le 6 septembre 2024 et une consultation publique devrait être lancée en décembre 2024 pour une durée de 12 semaines. Dans le même temps, d'autres évaluations connexes ont lieu et alimenteront l'évaluation du Règlement sur la PCP. Dans le cadre du dossier « Pêche et Océans » de 2023, l'un des principaux résultats attendus est un rapport sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche. L'évaluation en cours s'appuiera sur d'autres études et évaluations, notamment sur l'obligation de débarquement, sur les accords de partenariat pour une pêche durable, et sur le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture à mi-parcours ainsi que le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Mme Ranshuysen a expliqué que, dans le cadre de l'appel à contribution sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche, 87 réponses ont été reçues, qui contribueront à l'évaluation. L'évaluation permettra de déterminer, sur la base d'éléments concrets, si le règlement est toujours adapté à sa finalité ou si des enseignements peuvent être tirés en vue de l'améliorer. Cette évaluation se pencherait sur les raisons pour lesquelles un événement s'est produit et, si possible, sur l'ampleur des changements qui en ont résulté. Elle serait fondée sur les cinq critères des Lignes directrices pour l'amélioration de la réglementation (efficacité, efficacité, pertinence, cohérence, valeur ajoutée pour l'UE).

Mme Ranshuysen a souligné que, bien qu'un nouveau Commissaire chargé de la pêche ait été désigné, les auditions publiques pour la confirmation du nouveau collège n'ont pas encore eu lieu. Le Président de la Commission européenne a envoyé une lettre de mission à chaque Commissaire désigné. La lettre de mission adressée au Commissaire désigné Kadis<sup>1</sup> mentionne la nécessité de travailler sur un Pacte européen pour l'océan. Le Commissaire est également chargé de mener à bien l'évaluation globale de la Politique Commune de la Pêche et d'en assurer le suivi.

Mme Ranshuysen a souligné que le CCM avait activement contribué à fournir des conseils sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche. La Représentante de la Commission a mentionné certains des commentaires fournis précédemment par le Conseil Consultatif.

Mme Ranshuysen a ajouté qu'une étude d'un an serait menée pour contribuer à l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche. La participation des parties prenantes est attendue. Une fois l'étude finalisée, la Commission adoptera un Document de travail des services d'ici la fin de l'année 2025.

- **Échange de points de vue**

La Présidente a encouragé les membres à donner leur avis sur l'efficacité, l'efficacité, la pertinence et la valeur ajoutée de la Politique Commune de la Pêche. La Présidente a également encouragé les membres à partager leurs points de vue sur l'implication des parties prenantes dans le processus décisionnel de l'UE ainsi que sur la coopération entre l'industrie et les autres parties prenantes.

---

<sup>1</sup> [https://commission.europa.eu/document/download/028ce7d5-e328-4416-8f0d-35c8884acaa8\\_en?filename=Mission%20letter%20-%20KADIS.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/028ce7d5-e328-4416-8f0d-35c8884acaa8_en?filename=Mission%20letter%20-%20KADIS.pdf)



Janne Posti (Conxemar) a demandé des informations sur le lien entre l'appel à contribution et la consultation ciblée prévue. Il a également demandé des informations sur le lien entre l'évaluation précédente du fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche et la nouvelle évaluation.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a expliqué que, lorsque la Commission mène une évaluation, elle respecte un calendrier et un format spécifiques. Dans le cadre des Lignes directrices sur l'amélioration de la réglementation, l'appel à contribution permet à tous les citoyens et à toutes les parties prenantes de soumettre des documents pertinents. Il y aura également une consultation publique, qui consistera en une enquête européenne en ligne.

Mme Ranshuysen a souligné que le rapport sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche fournissait un bilan de la politique, passant en revue chaque disposition et fournissant quelques conclusions, par exemple sur le faible respect de l'obligation de débarquement. La nouvelle évaluation sera plus complète et répondra aux cinq critères des Lignes directrices sur l'amélioration de l'évaluation.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souligné que l'évaluation devrait prendre en compte l'impact de la politique sur l'industrie et les personnes directement concernées. En ce qui concerne le non-respect présumé de l'obligation de débarquement, M. Murphy a déclaré que l'industrie avait souligné à plusieurs reprises les complexités de l'obligation de débarquement, mais que la Commission ne semblait jamais mentionner ce que l'industrie avait fait pour s'y conformer. Selon lui, la nouvelle évaluation devrait prendre en compte la manière dont la politique a affecté à la fois l'environnement marin et ceux qui en dépendent. Des questions telles que le Brexit, les zones marines protégées et l'énergie éolienne devraient être prises en compte. Il a souligné que les pêcheurs sont les « gardiens de la mer ». Il a demandé à la Commission d'enquêter sur les raisons du non-respect de l'obligation de débarquement, ajoutant que les règles devraient refléter les réalités du terrain.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a répondu que l'évaluation explorerait en effet les raisons pour lesquelles certaines dispositions, telles que l'obligation de débarquement, fonctionnent ou non. Mme Ranshuysen a souligné qu'une étude est en cours sur l'obligation de débarquement. Elle a fait part des conclusions des études précédentes sur l'obligation de débarquement, soulignant la collaboration accrue entre les pêcheurs et les scientifiques pour éviter les captures non désirées. La Représentante de la Commission a assuré que l'évaluation couvrirait la dernière décennie et examinerait les développements dans toutes les dimensions, y compris les aspects environnementaux, économiques et sociaux, par exemple en ce qui concerne la régionalisation et la gestion des stocks partagés. Alors que les questions relatives au niveau de vie ne faisaient pas partie de l'évaluation précédente, elles seront incluses dans la nouvelle évaluation conformément aux dispositions et aux objectifs définis dans le Règlement relatif à la PCP.

Javier Ojeda (FEAP) a affirmé que, pour le secteur de l'aquaculture, la Politique Commune de la Pêche n'a pas été efficace. Les objectifs de la politique pour l'aquaculture se concentrent sur le renforcement de la durabilité du secteur, sans pour autant fournir de définitions claires. Selon lui, la politique a été inefficace, non pertinente et incohérente pour l'aquaculture, n'apportant qu'une faible valeur ajoutée. M. Ojeda a attiré l'attention sur l'avis du Conseil Consultatif de l'Aquaculture, qui a



demandé que la politique de l'aquaculture soit séparée du Règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche.

Laure Guillevic (WWF) a indiqué que son organisation avait contribué à l'appel à contribution. De son point de vue, la Politique Commune de la Pêche a été efficace et efficiente, apportant des progrès tangibles pour une pêche plus durable, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les niveaux de Rendement Maximal Durable. Mme Guillevic a fait valoir qu'une meilleure mise en œuvre des articles existants, plutôt qu'une révision, était nécessaire.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a indiqué qu'une session spécifique aurait lieu avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture, ajoutant qu'il est important de préciser « pourquoi » la politique (ou la mise en œuvre) pourrait ne pas donner les résultats escomptés. Mme Ranshuysen a déclaré que la contribution du WWF avait été dûment prise en compte.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé plus d'informations sur l'étude qui contribuera au Document de travail des services de la Commission. Mme Vulperhorst a exprimé son accord avec Mme Guillevic, car la politique est adaptée à son objectif, mais la volonté politique de la mettre pleinement en œuvre fait défaut, notamment en ce qui concerne les efforts visant à atteindre le Rendement Maximal Durable et à reconstituer les stocks. Selon elle, on pourrait faire davantage pour une répartition plus équitable des possibilités de pêche pour les pêcheurs à faible impact et les pêcheurs à petite échelle.

Mme Vulperhorst a affirmé qu'il fallait faciliter l'information des consommateurs, notamment par le biais des dispositions du Règlement de l'Organisation Commune de Marché. La Politique Commune de la Pêche devrait être renforcée afin de garantir que les produits importés répondent à des normes similaires à celles des produits de l'UE. Elle a ajouté que la Politique Commune de la Pêche était pertinente et apportait une valeur ajoutée.

Pierre Commère (AIPCE) a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si le Règlement de l'Organisation Commune de Marché ferait partie de l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche, étant donné que le CCM devrait fournir une contribution concernant l'avenir de l'approvisionnement du marché. M. Commère a souligné l'importance d'aborder la question de la compétitivité dans l'évaluation. Il conviendrait d'adopter une approche groupée de l'évaluation, en se concentrant sur la pertinence pour l'Union, plutôt que de se contenter d'une simple analyse de la politique dans les États membres. Il a commenté que, sous le mandat du collège sortant de la Commission européenne, l'accent avait été mis sur la durabilité, en particulier dans le cadre du Green Deal européen et de la Stratégie « de la ferme à la table », mais que plusieurs des initiatives n'avaient pas été pleinement mises en œuvre, et qu'il était donc important de savoir quel serait l'impact du nouveau mandat sur les initiatives en cours.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a répondu que l'article 35 du Règlement sur la PCP décrivant les dispositions relatives à l'Organisation Commune de Marché et le Règlement connexe seraient couverts par l'évaluation. Les dispositions relatives au marché seront traitées en profondeur. Mme Ranshuysen a indiqué que la DG MARE préparait une étude sur l'information des consommateurs et sur les Organisations de producteurs, qui fait suite au rapport sur la mise en œuvre de l'Organisation Commune de Marché. Les parties prenantes seront consultées par le consultant sélectionné.



Gerd Heinen (DG MARE) a confirmé que l'Organisation Commune de Marché serait couverte par l'évaluation en cours. M. Heinen a déclaré qu'il prenait note de la suggestion d'une approche groupée.

Evelien Ranshuysen (DG MARE), à propos des initiatives en cours, a souligné que la lettre de mission adressée au Commissaire désigné faisait référence à plusieurs reprises au Green Deal européen. Une fois que le nouveau Commissaire aura été informé par les services de l'état d'avancement des initiatives en cours, il devra décider de la marche à suivre.

Quentin Marchais (ClientEarth) a exprimé son accord avec les interventions de Mmes Vulperhorst et Guillevic et a indiqué que son organisation avait également répondu à l'appel à contribution, en se concentrant sur des questions telles que les lacunes dans la réalisation du Rendement Maximal Durable, les difficultés dans la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, la cohérence des politiques et la pertinence de l'article 17 pour les pêcheurs à faible impact. M. Marchais a indiqué que le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture atteignait ses objectifs, mais qu'une mise en œuvre complète de la Politique Commune de la Pêche était nécessaire, avant d'envisager une réouverture du cadre législatif.

Àngels Segura Unió (AECOC) a souhaité savoir si l'évaluation porterait sur les questions de traçabilité et d'information des consommateurs, notamment sur la pertinence des informations fournies aux consommateurs. Mme Segura a souligné que les opérateurs pouvaient être sanctionnés s'ils ne transmettaient pas les informations requises par la loi, mais que les consommateurs ne trouvaient pas toujours ces informations pertinentes.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a confirmé que les questions mentionnées par Mme Segura entreraient dans le champ d'application de l'évaluation. Lors de l'évaluation de l'Organisation Commune de Marché, les règles relatives à l'information des consommateurs seront abordées, y compris les lacunes potentielles et les différents domaines d'information. Elle a mentionné à nouveau l'étude externe portant sur les dispositions relatives à l'information des consommateurs du Règlement sur l'Organisation Commune de Marché, commandée par l'Unité A4 de la DG MARE.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a attiré l'attention sur l'importance des poissonniers traditionnels sur le marché espagnol. Selon elle, les petits et les grands détaillants devraient être inclus dans l'évaluation. Mme Álvarez a souligné la difficulté de mettre en œuvre certaines exigences relatives à l'information des consommateurs, en insistant sur l'importance d'aborder les questions de mise en œuvre pratique et de pertinence pour les consommateurs. Elle a exprimé des doutes quant aux efforts déployés pour accroître la durabilité du secteur européen, étant donné que, dans le même temps, les produits de l'UE sont remplacés par des produits provenant d'autres secteurs et de pays tiers.

Mme Álvarez a exprimé des doutes quant à la réalisation des objectifs de la Politique Commune de la Pêche, compte tenu de la diminution du nombre d'opérateurs actifs dans le secteur. Selon elle, il faudrait procéder à une analyse sociale des opérateurs de la chaîne d'approvisionnement qui ont subi des pertes. L'accent devrait être mis sur le nombre de personnes participant à l'économie réelle, étant donné qu'un nombre croissant de personnes se consacrent uniquement à l'administration, à la





politique, aux contrôles et à d'autres tâches connexes, tandis que le nombre d'opérateurs sectoriels ne cesse de diminuer en Espagne.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a demandé des informations sur la méthodologie de l'évaluation, estimant qu'il devrait y avoir une comparaison avec les objectifs des politiques de gestion de la pêche des pays tiers, ce qui permettrait d'établir une référence. Il a ajouté qu'il serait également pertinent d'aborder des questions telles que la durabilité et l'information des consommateurs.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a répondu qu'une telle comparaison avec les pays tiers dépendrait des dispositions légales, en précisant que seuls certains pays ont mis en place des interdictions de rejet. En raison de la spécificité des pêcheurs de l'UE et des eaux partagées, il serait difficile d'établir une comparaison avec les pays tiers, mais il serait néanmoins utile d'en tirer des enseignements, ce qui a déjà été fait dans des études antérieures dans le cadre d'Horizon2020, par exemple. Mme Ranshuysen a souligné que, dans le cadre de l'évaluation, les effets externes de la Politique Commune de la Pêche seront pris en compte.

Aodh O'Donnell (IFPO) a attiré l'attention sur le problème de la fixation unilatérale de quotas de pêche élevés, qui devrait être envisagé dans le contexte des accords entre États côtiers. M. O'Donnell a également souligné l'importance de prendre en compte le pilier social pour les communautés côtières.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a répondu que les développements post-Brexit seraient pris en compte dans l'évaluation, couvrant les stocks et la profession de pêcheur, étant donné que le domaine de la gestion de la pêche a été significativement impacté.

Emiel Brouckaert (EAPO) a indiqué que son organisation avait fourni une réponse détaillée à l'appel à contribution. M. Brouckaert a ajouté que le CCM pourrait se servir de cette contribution pour préparer le futur avis sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche.

La Présidente a remercié Mme Ranshuysen pour sa présentation et pour avoir répondu aux questions posées par les membres, tout en soulignant l'expertise apportée par ces derniers. La Présidente a attiré l'attention sur la diminution de la consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture et sur les changements dans le régime alimentaire des citoyens de l'UE, qui auront un impact sur les soins de santé. Elle a ajouté que ces facteurs devraient également être pris en compte dans le contexte des projets Horizon Europe en cours, tels que le projet Mr. Goodfish 3.0, qui a été présenté lors de la réunion du 18 septembre 2024 du Groupe de Travail 3.

- **Marche à suivre**

La Présidente a rappelé que, dans le cadre du Programme de travail pour l'année 9 (2024-2025), il y avait un engagement à fournir des avis à la Commission européenne sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche et sur l'Organisation Commune de Marché. Par conséquent, le Secrétariat enverra des questionnaires aux membres afin de recueillir leurs commentaires, qui seront ensuite examinés par les Groupes de Travail lors des réunions de janvier 2025.



## Groupes de Travail

- **Rapport de Julien Lamothe, Président du Groupe de Travail 1**

Julien Lamothe (EAPO) a informé le Comité Exécutif que, lors de la réunion du 17 septembre 2024 du Groupe de Travail 1 :

- Les membres ont échangé sur le projet « Pêcheurs du futur », en particulier sur les projets de profils de pêcheurs pour 2050 élaborés par les consultants externes. Les consultants organiseront un atelier le 20 septembre 2024. Le Secrétaire Général participera à l'atelier, mais d'autres membres pourront également y assister, jusqu'à un maximum de cinq représentants.
- Les membres ont examiné le projet d'avis sur l'étude relative à l'évaluation de l'obligation de débarquement. Le Groupe de Travail a décidé que le projet convenu devrait être soumis au Comité Exécutif pour examen et approbation potentielle.
- Les membres ont repris l'examen du projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité des pêcheries par le CSTEP. Le Groupe de Travail a décidé que le projet convenu devrait être soumis au Comité Exécutif pour examen et approbation potentielle.
- Les membres ont examiné le projet de Termes de Référence pour un atelier sur les Organisations de Producteurs, couvrant les bonnes pratiques opérationnelles, les projets et les mesures de gestion. Le Groupe de Travail a décidé de contacter d'autres Conseils Consultatifs pour connaître leur intérêt à co-organiser l'atelier, tout en demandant l'implication de la DG MARE.

Le Secrétaire Général, concernant le projet d'avis sur le développement d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CSTEP, a indiqué qu'il avait reçu un message électronique de Daniel Voces (Europêche) qui n'avait pas pu assister à la réunion. Europêche a exprimé son appréciation pour le travail effectué par le Secrétariat et les membres sur le projet d'avis. Europêche apprécie et approuve dans une certaine mesure certains aspects du texte. Toutefois, comme l'a souligné l'OEAP lors des réunions précédentes, les indicateurs n'entraient pas dans les attributions du CCM. Par exemple, le niveau de détail concernant l'état des stocks, l'impact sur les fonds marins ou les prises accessoires, bien qu'important, relevait de la compétence d'autres Conseils Consultatifs et non du CCM.

Selon Europêche, le système proposé était trop simpliste et n'avait pas la profondeur nécessaire pour tenir compte de la complexité des différentes pêcheries. Les indicateurs étaient défectueux et présentaient un fort biais en défaveur des pêcheries documentées. Les indicateurs ne tiennent pas compte des caractéristiques spécifiques des différentes pêcheries, telles que la nature des fonds marins, l'utilisation d'appâts vivants ou les impacts variables sur les espèces, comme les oiseaux versus les poissons. Les indicateurs négligent d'importants facteurs économiques et sociaux et ne prévoient aucun espace pour reconnaître ou récompenser les efforts individuels ou collectifs déployés par le secteur pour apporter des améliorations. Selon eux, le système proposé est susceptible de perturber la chaîne d'approvisionnement et de semer la confusion dans l'esprit du consommateur final. Europêche s'est donc opposée à l'approbation du projet d'avis.



La Présidente a informé les membres que l'AIPCE-CEP avait demandé plus de temps pour examiner le projet d'avis. Elle a suggéré de procéder à une procédure écrite d'approbation, permettant aux membres de disposer de plus de temps pour examiner le projet d'avis.

Emiel Brouckaert (EAPO) s'est déclaré favorable à l'octroi d'un délai supplémentaire pour l'examen du projet d'avis. M. Brouckaert a demandé à la Présidente si le document serait renvoyé au Groupe de Travail 1.

La Présidente a proposé de procéder à une procédure écrite dans le cadre du Comité Exécutif.

Pierre Commère (AIPCE) a souligné que le projet d'avis mentionné était à l'origine axé sur un rapport technique du CSTEP, mais que plusieurs éléments de politique ont ensuite été introduits. Il était difficile de couvrir ces deux aspects dans le même document, d'autant plus qu'il existait des divergences importantes entre les membres concernant les aspects politiques. M. Commère a exprimé son soutien à la procédure écrite. Selon lui, il serait préférable de retirer du projet de texte les questions relatives à la politique d'information des consommateurs.

La Présidente a exprimé l'espoir qu'un consensus puisse être atteint dans le cadre d'une procédure écrite.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'avis sur « l'étude soutenant l'évaluation de l'obligation de débarquement »*

- **Rapport de Pierre Commère, Président du Groupe de Travail 2**

Pierre Commère (AIPCE) a informé le Comité Exécutif que, lors de la réunion du 17 septembre 2024 du Groupe de Travail 2 :

- La Commission européenne a fait le point sur les dialogues structurels en cours avec les pays tiers sur la lutte contre la Pêche illégale, non réglementée et non documentée. Les membres ont échangé sur les « procédures de délivrance de cartes » en cours. Un échange a également eu lieu sur le nouveau système CATCH et sur la formation des autorités et des parties prenantes des pays tiers.
- La Commission européenne a fait le point sur les développements commerciaux. Parmi les questions abordées, citons l'Espace économique européen, l'affaire du cartel du saumon atlantique d'élevage, l'interdiction norvégienne d'exporter du saumon atlantique d'élevage de qualité « production » et l'Asie du Sud-Est.
- La Commission a présenté le Rapport économique 2023 sur le secteur de la transformation du poisson de l'UE. Suite à cette présentation, les membres ont examiné le projet d'avis pour le prochain rapport économique. Le Groupe de Travail est parvenu à un accord sur le projet de texte et a décidé de le soumettre au Comité Exécutif pour examen et approbation potentielle.
- Oceana a présenté sa proposition de projet d'avis sur la diligence raisonnable dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le Groupe de Travail a conclu qu'il était nécessaire de poursuivre le





travail d'élaboration d'un avis sur le sujet, ce qui sera fait lors de la réunion de janvier 2025. Le Groupe de Travail a décidé de finaliser une lettre avec des questions à la Commission européenne, qui sera transmise au Comité Exécutif pour approbation par procédure écrite.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'avis sur le « Rapport économique du CSTEP sur l'industrie de transformation du poisson (édition 2025) »*

- **Rapport de Benoît Thomassen, Président du Groupe de Travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a informé le Comité Exécutif que, lors de la réunion du 18 septembre 2024 du Groupe de Travail 3 :

- L'étude « Atelier sur le Green Deal européen - Défis et opportunités pour la pêche et l'aquaculture de l'UE - Partie III : Aspects de sécurité alimentaire », qui a été commandée par le Parlement européen, a été présentée aux membres. Les membres ont échangé avec le consultant externe sur le sujet, en se concentrant particulièrement sur les recommandations en matière de politiques de l'étude.
- L'EUMEPS a fait une présentation sur les impacts que les objectifs de réutilisation des emballages prévus par le Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages auront sur les industries de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation du poisson de l'UE. À la suite de la présentation, les membres ont échangé sur la question et sont convenus d'envoyer un retour d'information par écrit au Secrétariat, qui déterminera s'il y a lieu de poursuivre l'élaboration d'un projet d'avis sur le sujet.
- Des représentants du consortium du projet Horizon Europe « Mr. Goodfish 3.0 : Favoriser le choix de produits de la mer durables » ont présenté leur projet.
- Le Président du Groupe de Réflexion du CCM-CCA sur l'Information du consommateur dans le secteur de l'HoReCa a fait le point sur les travaux du Groupe de Réflexion. Les membres ont examiné le projet d'avis préparé par le Groupe de Réflexion. Suite à l'accord obtenu, le Groupe de Travail a décidé de soumettre le projet d'avis au Comité Exécutif pour examen et approbation potentielle.
- En complément, la FEAP a fait une brève intervention sur la définition de « nourriture » dans le contexte des prochains objectifs de l'UE en matière de réduction des déchets alimentaires.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'avis sur « l'information des consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier dans le contexte du secteur HoReCa ». Le projet sera soumis au Comité Exécutif du Conseil Consultatif de l'Aquaculture pour examen et approbation éventuelle. En cas de modifications, le Comité Exécutif du CCM sera à nouveau consulté.*

## Parlement européen

- **Informations sur l'organisation d'un événement conjoint avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture et le Conseil Consultatif de la Mer du Nord pour sensibiliser au rôle des**



## Conseils Consultatifs dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général

Le Secrétaire général a rappelé qu'à la suite des récentes élections européennes, de nombreux nouveaux membres ont rejoint la Commission de la pêche du Parlement européen. Au début du mandat parlementaire précédent, en 2019, un événement a été organisé conjointement avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture au Parlement européen pour sensibiliser les membres de la Commission de la Pêche au rôle des Conseils Consultatifs. Un événement similaire est en préparation avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture et le Conseil Consultatif de la Mer du Nord. La date du 12 novembre 2024 a été retenue pour l'événement. L'idée serait d'organiser l'événement pendant la pause déjeuner d'une journée entière de réunion de la Commission de la Pêche, en encourageant la participation du plus grand nombre possible de membres et d'assistants parlementaires accrédités.

Le Secrétaire général a informé que des échanges avec les bureaux de plusieurs membres du Parlement européen avaient été initiés. M. Sander Smit (PPE, NL) s'est déclaré disponible pour présenter l'événement. Les réponses des autres bureaux sont en attente. L'objectif serait d'avoir plusieurs co-organisateurs, ce qui donnerait à l'événement un caractère multipartite. L'ordre du jour prévoit d'abord une présentation de la DG MARE sur le rôle et le fonctionnement des Conseils Consultatifs, suivie de brèves présentations du CCM, du Conseil Consultatif de l'Aquaculture et du Conseil Consultatif de la Mer du Nord. Un échange de points de vue avec la participation des autres Conseils Consultatifs serait également prévu. L'espoir de rétablir la pratique antérieure des « députés de liaison » pour chaque Conseil Consultatif a été exprimé, tout en sensibilisant au rôle des Conseils Consultatifs, notamment dans le cadre de l'évaluation en cours de la Politique Commune de la Pêche.

### Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA)

- **Rapport sur la 36ème session de la Commission de la Pêche (Rome, 8 - 12 juillet 2024) par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général**

Le Secrétaire général a rappelé qu'il a participé à la 36ème session de la Commission de la Pêche à l'ONUAA, à Rome, du 8 au 12 juillet 2024, en tant que membre de la délégation de l'Union européenne. Le Secrétaire général a indiqué que la délégation de l'UE comprenait un grand nombre de représentants, les fonctionnaires de la Commission ayant profité de l'occasion pour engager des dialogues bilatéraux avec les pays tiers sur diverses questions, telles que la Pêche illégale, non documentée et non réglementée. Au cours de la session, la nouvelle édition du Rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) a été présentée, qui souligne que la production aquacole a dépassé la production des pêches de capture sauvages pour la première fois. Il a suggéré d'inviter l'ONUAA à présenter ce rapport lors de la réunion de janvier 2025.

Le Secrétaire général a indiqué que, dans le cadre de la session, les nouvelles Directives pour une aquaculture durable de l'ONUAA ont également été présentées. D'autres discussions pertinentes pour le CCM ont porté sur les décisions du Sous-comité sur le commerce du poisson, l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les subventions à la pêche, la pêche à petite échelle, la Pêche illégale, non déclarée et non documentée, et le rôle de la pêche et de l'aquaculture pour la nutrition et la sécurité alimentaire. Le Secrétaire général a également fait savoir qu'il avait rencontré



de manière informelle des représentants de plusieurs États membres, de la Commission européenne, de l'ONUAA, d'autres Conseils Consultatifs et d'autres parties prenantes. Il a noté qu'au cours de la session, les représentants de la Commission ont exprimé leur disposition à inclure les commentaires du CCM dans les positions officielles de l'UE.

Le Secrétaire général a expliqué que l'année prochaine, une réunion en ligne du Sous-comité sur le commerce du poisson serait organisée et qu'il serait utile que le CCM y assiste. La 37ème session de la Commission de la Pêche se tiendra à Rome en 2026. Le Secrétaire général a rappelé que le projet de rapport de la 36ème session, les positions de l'UE accessibles au public et d'autres documents connexes avaient été précédemment distribués aux membres par courrier électronique.

### Réserves financières

- **Décision de réinvestir une partie des réserves accumulées sur un compte d'épargne**

La Présidente a rappelé qu'à une occasion précédente, 100 000 euros avaient été placés sur un compte d'épargne auprès de la banque ING, générant environ 1 200 euros d'intérêts nets. La Présidente a demandé aux membres leur soutien pour renouveler l'investissement.

Emiel Brouckaert (EAPO) a commenté la pertinence de comparer l'offre mentionnée avec les offres d'autres institutions financières afin d'obtenir le meilleur taux disponible.

Javer Ojeda (FEAP) a estimé qu'il serait plus rentable de procéder avec ING, étant donné que les différences de taux entre les institutions financières sont généralement minimales, et que la comparaison des différentes offres nécessiterait plusieurs heures de travail de la part du Secrétariat.

Le Secrétaire général a expliqué que le CCM avait recommandé de faire appel à ING après avoir comparé les taux et la qualité des services offerts par d'autres institutions financières. Le Secrétaire général a déclaré qu'il demanderait au Responsable financier de procéder à une brève comparaison avec d'autres institutions. En cas de taux similaires, il serait préférable de continuer avec ING afin d'éviter des procédures fastidieuses.

### Forum inter-CC sur le Brexit

Le Secrétaire général a rappelé que le forum inter-CC sur le Brexit a été mis en place par différents Conseils Consultatifs afin d'aborder un large éventail de questions liées à la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Depuis sa création, le forum s'est réuni régulièrement. Conformément au système de rotation convenu, le CCM a organisé et présidé plusieurs de ces réunions. Néanmoins, les réunions ont toujours été axées sur des questions liées à la production et non au marché. En outre, malgré les engagements pris dans le cadre du programme de travail annuel, le Groupe de Travail 2 a décidé, lors d'une réunion récente, de ne pas donner de nouveaux avis sur le Brexit, aucune difficulté n'ayant été identifiée par les membres concernant le nouveau système frontalier mis en place par le gouvernement britannique. Par conséquent, le Secrétaire général a suggéré que le CCM se retire du forum.

La Présidente a exprimé son soutien à l'approche proposée par le Secrétaire général.



## Divers

- **Adhésion de ClientEarth**

Quentin Marchais (ClientEarth) a annoncé que son organisation était en train de réévaluer sa participation au CCM et qu'elle ne renouvelerait probablement pas son adhésion pour l'année opérationnelle à venir, même si une décision finale n'a pas encore été prise.

M. Marchais a souligné la valeur du CCM en tant que forum pour un débat constructif. Selon lui, les positions de ClientEarth ont été entendues et reflétées dans les avis adoptés. M. Marchais a remercié le Secrétaire général, le reste du Secrétariat et les autres membres pour leurs contributions, pour le travail accompli et le consensus atteint au fil des ans. Il a informé qu'un manque de capacité interne était la raison pour laquelle l'adhésion ne serait pas renouvelée.

M. Marchais a fait part de la disponibilité de son organisation à se joindre à nouveau à l'avenir, au cas où leur capacité interne augmenterait.

La Présidente a exprimé sa déception, tout en comprenant la position de ClientEarth. La Présidente a souligné les contributions précieuses apportées par ClientEarth au cours des dernières années ainsi que l'importance d'impliquer les ONG dans les travaux des Conseils Consultatifs. Elle a ajouté que le CCM resterait ouvert à une nouvelle participation de ClientEarth.

- **Dates des prochaines réunions**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé des informations sur les dates des prochaines réunions du CCM.

Le Secrétaire général a indiqué que, conformément au programme de travail annuel, les prochaines réunions auront lieu en janvier 2025, mais que les dates exactes n'ont pas encore été fixées. Le Secrétaire général a ajouté que, suite à une consultation de la Présidence et des présidents des Groupes de Travail, les membres seraient informés des dates exactes dans un futur proche.



## Résumé des points d'action

- Politique Commune de la Pêche :
  - Le Secrétariat distribuera aux membres un questionnaire sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche afin de recueillir les réactions des membres, qui seront examinées par les Groupes de Travail lors des réunions de janvier 2025.
  
- Groupes de Travail :
  - Le projet d'avis sur le « développement de la durabilité de la pêche par le CSTEP » devra être soumis pour examen et adoption potentielle par procédure écrite.
  - La proposition de lettre contenant des questions sur la Directive relative au devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises devra être soumise pour examen et approbation potentielle par procédure écrite.
  
- Parlement européen :
  - Le Secrétaire général tiendra les membres informés de la co-organisation de l'événement au Parlement européen sur le rôle des Conseils Consultatifs.
  
- Réserves financières :
  - Le Responsable financier procédera à une brève comparaison des offres de diverses institutions financières et, en cas de taux similaires, ouvrira un compte d'épargne de six mois auprès d'ING.
  
- Forum inter-CC sur le Brexit :
  - Le retrait doit être formellement communiqué aux autres membres du forum.





## Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council	Observateur
Amélie Laurent	Oceana	Membre
Amine Asermouh	SNCE	Observateur
Àngels Segura Unió	AECOC	Observateur
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Observateur
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisations (IFPO)	Observateur
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Evelien Ranshuysen	European Commission	Expert
Falke De Sager	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Gaetane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	ANFACO-CECOPECA	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Juliette Marguerite	European Salmon Smokers Association (ESSA)	Observateur
Justine Marrot	Aquaculture Advisory Council	Observateur
Laure Guillevic	WWF	Membre
Linda Zanki Duvnjak	Ribarska Zadruga Friška Riba	Observateur
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Observateur
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Soumaya Bouker	European Commission	Expert
Szilvia Mihalfy	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Présidente

